

République Française

Département de l'Ardèche

Syndicat Mixte du Conservatoire
« Ardèche Musique et Danse »

. Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical.

Séance du Mardi 29 mars 2022

N° 851 | 2022

Objet : Modification d'une annexe aux statuts du syndicat mixte

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	2	Présents avec voix délibérative :	6
Représentés par un pouvoir :	0	Représentés par un pouvoir :	1
Votants :	2	Votants :	7
Nombre de voix exprimables ¹ :	6	Nombre de voix exprimables ¹ :	7
Suffrages exprimés :	6	Suffrages exprimés :	7
Quorum² constaté = 9		Total des suffrages exprimés : 13	

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-neuf mars à dix-sept heures, en salle Boissy d'Anglas de l'hôtel du Département situé quartier de la Chaumette à PRIVAS, et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 22 mars 2022, le comité syndical s'est réuni en séance de droit, sous la présidence de Monsieur Paul Barbary. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (9 élus présents).

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Marie-Pierre CHAIX (titulaire), Martine ROUMEZY (titulaire), Nadège VAREILLE
Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Alain DEFFES (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (titulaire), Ronan PHILIPPE (titulaire), Emile LOUCHE (titulaire),

2. *Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Monsieur : Patrick OLAGNE (suppléant), (donne son pouvoir à Madame Martine ROUMEZY),

Etaient présents sans voix délibérative:

1. *Elus des communes, des EPCI et du Département :*

Madame Géraldine AUBERT

2. *Autres présents :*

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON, Estelle DELAFONTAINE, Amandine Riant

Messieurs : Lionel MARIANI, Arzel MARCINKOWSKI, Michel ROTTERDAM

Etaient absents ou excusés :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale BORDE PLANTIER (titulaire), Anne CHANTEREAU (suppléante), Mireille DESESTRET (titulaire), Isabelle FREICHE (suppléante), Barbara TUTIER (suppléante), Françoise RIEU FROMENTIN (suppléante), Christelle REYNAUD (suppléante), Laetitia BOURJAT (suppléante),

Messieurs : Philippe EUVRARD (titulaire), Christophe FAURE (suppléant), Christian FEROUSSIER (titulaire), Patrick OLAGNE (suppléant), Denis REYNAUD (suppléant),

Secrétaire de séance : Alain DEFFES

¹ Nombre de voix exprimables = nombre de votants x nombre de voix

² Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts).

Objet : Modification d'une annexe aux statuts du syndicat mixte**Le comité syndical,****Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération n° 775-2020 du 20 octobre 2020 portant modifications des statuts du syndicat mixte

Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :

- « La précédente modification des Statuts a été opérée en octobre 2020. Depuis, plusieurs collectivités ont quitté le syndicat mixte :
 - o la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ;
 - o ALBOUSSIÈRE, BOFFRES, CHAMPIS, CHARMES-SUR-RHÔNE, CHÂTEAUBOURG, SAINT-GEORGES-LES-BAINS, SAINT-ROMAIN-DE-LERPS, SAINT-SYLVESTRE, SOYONS de la communauté de communes RHONE CRUSSOL ;
 - o ANDANCE, ARRAS-SUR-RHÔNE, CHAMPAGNE, OZON, PEYRAUD et SAINT-ÉTIENNE-DE-VALOUX de la communauté de communes PORTE DE DROMARDECHE.
- On dénombre ainsi, aujourd'hui, 95 collectivités directement adhérentes : 90 communes, 4 EPCI (CA Arche Agglo, CC Val d'Ay, CAPCA et CC Montagne d'Ardèche), et le Département de l'Ardèche ; soit un total de 158 communes bénéficiant de l'adhésion au syndicat mixte.
- Aussi, sur la base de cette présentation et des éléments communiqués en annexe, je vous propose :
 - o DE VALIDER les modifications apportées à l'annexe aux statuts du syndicat mixte, ci-annexée ;
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :**13 vote(s) « POUR »****0 vote(s) « CONTRE »****0 abstention(s)**

- o VALIDE les modifications apportées à l'annexe aux statuts du syndicat mixte, ci-annexée.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Syndicat Mixte,
Paul BARBARY.**

